

9 GUIDE ENFANCE JEUNESSE

SEPTEMBRE 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

Pôle des Actions éducatives

Place de l'Europe - 39100 DOLE

Tél. 03 84 79 78 46

Mail : espace-famille@grand-dole.fr



SOMMAIRE

ÉDITO	P. 03
-------	-------

PLAN DES STRUCTURES	P. 04
---------------------	-------

L'ESPACE FAMILLE :

1) CRÉATION DE MON ESPACE FAMILLE	P. 05
2) LA DÉMARCHE ANNUELLE	P. 09
3) INFORMATIONS SANTÉ	P. 09
4) CRÉATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF	P. 11
5) INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS	P. 12
6) RÉSERVATIONS DES ACTIVITÉS	P. 12
7) RÉSERVATIONS PÉRISCOLAIRES (MATIN, MIDI ET SOIR)	P. 12
8) RÉSERVATIONS MERCREDIS	P. 15
9) RÉSERVATIONS VACANCES	P. 16
10) AGENDA DE MON ENFANT	P. 17

LES TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET OU EXTRASCOLAIRES	P. 17
--	-------

ABSENCES - ANNULATIONS MODIFICATIONS	P. 18
---	-------

LES FACTURES	P. 19
--------------	-------

LES ACCUEILS DE LOISIRS	P. 20
-------------------------	-------

LES SECTEURS JEUNES	P. 22
---------------------	-------

LA LUDOTHÈQUE	P. 23
---------------	-------

CONTACTS	P. 24
----------	-------



ÉDITO

Chers parents,

La Communauté d'agglomération du Grand Dole place l'enfance, la jeunesse et le soutien aux familles au cœur de son action.

Chaque jour, nos équipes se mobilisent pour proposer des services de qualité répondant aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Afin de faciliter vos démarches et de vous accompagner au quotidien, nous avons conçu ce nouveau Guide des familles.

Vous y trouverez toutes les informations essentielles concernant les accueils périscolaires et extrascolaires du territoire: les sites d'accueil, leurs horaires, les modalités d'inscription, l'Espace Famille en ligne, les secteurs jeunes ainsi que la ludothèque. Ce guide a été pensé comme un outil pratique et accessible, permettant à chacun de trouver rapidement les informations dont il a besoin.

Il témoigne également de la richesse de l'offre proposée sur l'ensemble des communes du Grand Dole et de notre volonté de garantir un service de proximité pour toutes les familles.

Parce que bien grandir, s'épanouir, découvrir et partager sont des enjeux essentiels, nous poursuivons notre engagement en faveur d'une politique ambitieuse de l'enfance et de la jeunesse, attentive aux attentes des parents et aux besoins des enfants à chaque étape de leur parcours.

Nous remercions l'ensemble des agents, animateurs et partenaires qui contribuent quotidiennement à la qualité de cet accompagnement.

Nous vous souhaitons une belle année aux côtés des services Enfance-Jeunesse du Grand Dole.



**JEAN-PASCAL
FICHÈRE**

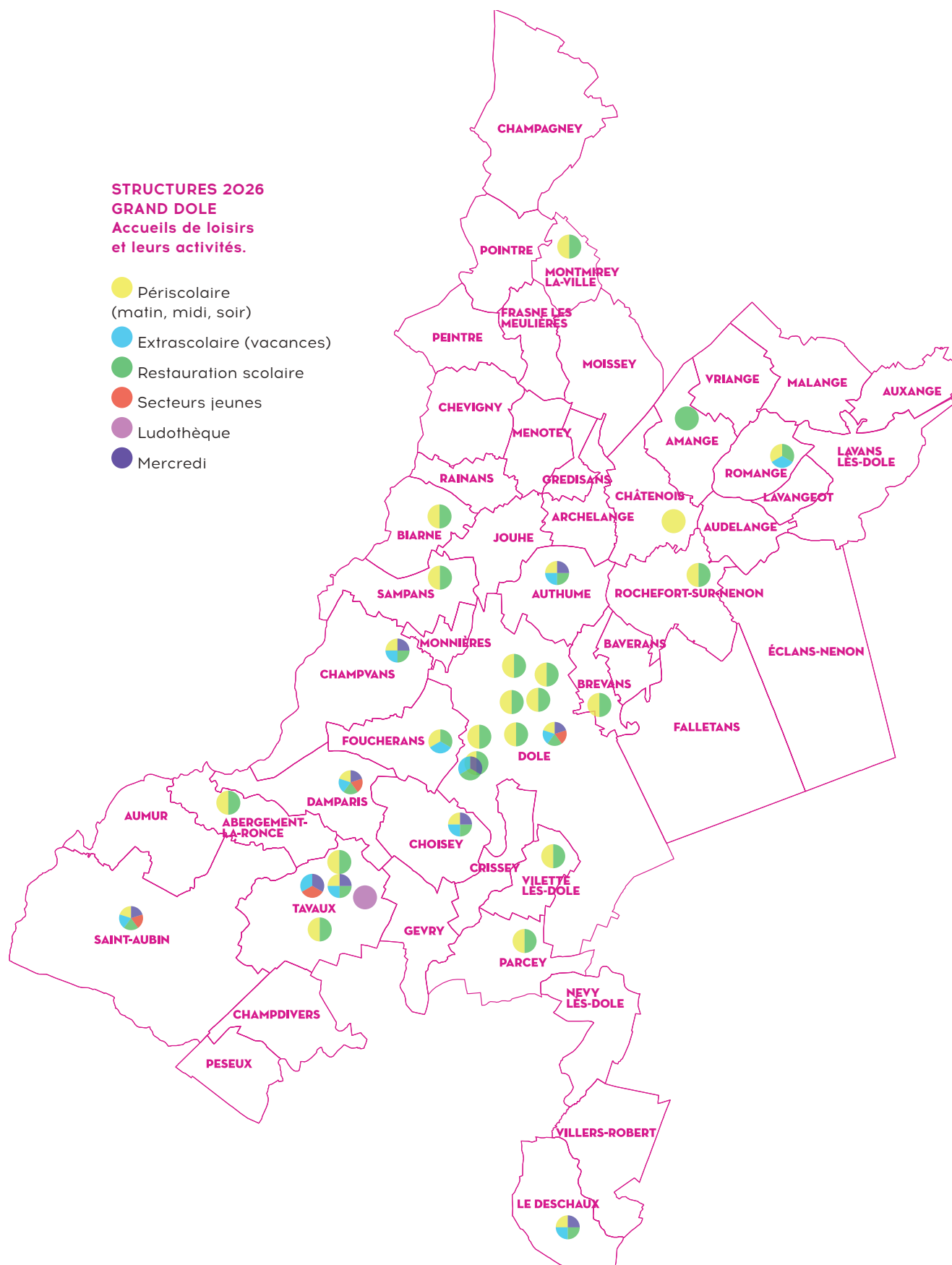
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dole



**HÉLÈNE
THEVENIN**

Vice-présidente en charge
de l'enfance-jeunesse

RÉPARTITION DES STRUCTURES ÉDUCATIVES, ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, DES SECTEURS JEUNES ET DE LA LUDOTHÈQUE



Espace Famille

MON ESPACE PERSONNEL POUR :

- Inscrire mon enfant en accueil de loisirs, en secteur jeunes,
- Réserver ses activités,
- M'informer sur les actualités du service enfance jeunesse,
- Consulter mes factures.

1. CRÉATION DE MON ESPACE FAMILLE :

Je renseigne la composition de mon foyer, mes coordonnées...

1

Dans le moteur de recherche, je saisis "espace famille grand dole".



2

J'ai ouvert le site,
je clique sur
"créer votre
espace famille".





3

Je clique sur
"je crée mon espace".

4

J'ai lu les conditions générales, je les accepte en cochant la case concernée, puis je clique sur "suivant".



5

Je renseigne tous les champs du formulaire : identité, adresse, moyens de contact...

The screenshot shows the 'CRÉATION D'UN ESPACE PERSONNEL' section of the website. The progress bar now shows the second step, 'je renseigne mon identité', highlighted with a green circle. Below the progress bar, the 'IDENTITÉ' form is displayed with the following fields: Prénoms, Nom, Adresse, Numéro de téléphone, Email, and Adresse postale. At the bottom of the form, there is a 'Suivant' button.

- 6 Sur l'onglet «**authentification**», je dois renseigner un identifiant et un mot de passe de mon choix : ils seront définitifs.

7

Je reçois un mail, je clique sur le lien qui me permet d'activer mon espace. Je sélectionne "déclarer mon entourage".



8

Je clique sur "commencer" la démarche.

9

Je vérifie les informations qui me concernent.

- A J'ajoute des personnes à mon entourage en sélectionnant "ajouter un membre" dans les différentes rubriques (coreprésentant, enfant, contact).
- B Après avoir complété tous les champs, je vais à l'étape 2.

10

Je valide :
ma famille est créée.

NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

Votre demande va être transmise au service concerné et vous serez tenu informé par Courriel (stephanie.delauney@grand-dole.fr) de l'avancement de son instruction.
Vous retrouverez toutes les informations concernant votre demande à cette adresse : [cliquez ici](#)

2019/CA du Grand Dole | Retour au site du Grand Dole | Retour au site de la ville de Dole | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation | Contact | Plan du site

11

Ma demande est enregistrée, elle sera traitée dans les meilleurs délais par le service enfance jeunesse. Je recevrai alors un mail de validation et pourrai passer aux démarches administratives pour mon enfant (dossier administratif, inscription et réservations).

2. LA DÉMARCHE ANNUELLE

Chaque année, **4 étapes** sont nécessaires afin d'accéder aux services péri et extra-scolaire.

1. Je renseigne ou j'actualise les informations santé de mon enfant. Elles doivent être impérativement complétées en amont.
2. Je renouvelle son dossier administratif : cette démarche est accessible sur mon espace famille dans l'onglet "Inscrire mon enfant". Je pense à envoyer une copie du carnet de vaccination de mon enfant et son attestation d'assurance par mail à espace-famille@grand-dole.fr.

VACCINS

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 février 2003 prévoit que l'admission d'un mineur en accueil de loisirs sans hébergement est conditionnée à la fourniture préalable sous enveloppe cachetée portant le nom du mineur au directeur de l'accueil, d'informations relatives à la santé : notamment, en ce qui concerne les vaccinations obligatoires, il convient de fournir la copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin.

Attention, la validation n'est pas immédiate ! Cette démarche nécessite un traitement manuel du service enfance jeunesse et peut prendre jusqu'à 10 jours selon l'afflux.

Une fois le dossier administratif validé, je reçois une notification par mail (à l'adresse mail que j'ai renseignée.)

En cas de garde alternée, chaque parent doit remplir un dossier administratif et effectuer les réservations relatives à sa période de garde.

3. L'inscription aux activités : toujours dans l'onglet "Inscrire mon enfant", je sélectionne les activités que mon enfant fréquentera : accueil matin, pause méridienne et repas, soir, mercredi, vacances : je choisis le lieu d'accueil dans la liste déroulante.

4. Je finalise ma démarche en précisant les jours de présence de mon enfant dans l'onglet "Mes réservations".

3. INFORMATIONS SANTÉ

Pour chaque enfant, les informations de santé sont à renseigner ou actualiser chaque année.

- Si mon enfant a un PAI (Protocole Accueil Individualisé) je le fais signer par l'ALSH puis j'en fournis un exemplaire à l'accueil périscolaire. Je coche la case PAI dans la démarche.
- Si mon enfant est en situation de handicap ou a des besoins spécifiques, s'il est reconnu ou en cours de reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), je coche la case correspondante.
- Si je bénéficie de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé) pour l'enfant à inscrire, je coche la case correspondante.

Les justificatifs doivent être communiqués par mail : espace-famille@grand-dole.fr

1
Je me connecte
à mon espace famille.





2

Je clique sur
"informations santé".



3

Je sélectionne le
prénom de l'enfant
que j'inscris dans la
liste des membres de
ma famille.



4

Une nouvelle page
s'affiche, je mets
à jour les informations
puis je clique
sur "Aller à l'étape 2".



La démarche nécessite une validation du service enfance jeunesse. Je recevrai une notification par mail lorsque ma demande sera traitée. Je peux créer le dossier administratif sans attendre.

4. CRÉATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF



2

Je complète la démarche et je clique sur "Aller à l'étape 2". Cette demande va être traitée par le service (dans un délai de 10 jours maximum selon l'afflux). Je dois attendre d'avoir reçu la notification de traitement pour poursuivre.



5. INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Je crée les bulletins d'inscription pour les activités qui seront nécessaires en périscolaire et/ou en extrascolaire (matin, midi, soir, mercredi et vacances...) Pour cela, je clique sur la rubrique "inscrire mon enfant" et je sélectionne l'activité concernée, je suis la démarche et je pense à valider à la fin.

Je fais la même chose pour toutes les activités auxquelles je souhaite pouvoir accéder.

Cette demande est traitée automatiquement et ouvre l'accès aux réservations de manière instantanée.

Si mon enfant bénéficie de l'AAEH, la Caf du jura peut apporter **une aide spécifique supplémentaire** à notre fonctionnement. Merci de bien vouloir nous fournir un justificatif de cette prestation pour que nous puissions obtenir ces moyens supplémentaires afin d'aménager les meilleures conditions d'accueil possibles.

6. RÉSERVATIONS DES ACTIVITÉS

Je peux désormais sélectionner les jours de fréquentation prévisionnelle de mon enfant par activité (matin, midi, soir, mercredi...) en cliquant sur "mes réservations".

L'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques (PAI, MDPH, AEEH ou tout autre handicap) peut et doit être assuré au sein des accueils de loisirs en privilégiant la mise en place d'un protocole. **Vous devez prendre rendez-vous avec le directeur de l'ALSH.**

Pour les enfants accueillis en familles d'accueil ou institutions (MECS, ITEP, Foyers...), selon leurs situations et si nécessaire, un rendez-vous peut être pris avec le directeur de la structure afin de définir un projet d'accueil.

Si les familles d'accueil ou les institutions sont payeurs des activités : le tarif spécifique est automatiquement appliqué.

7. RÉSERVATIONS PÉRISCOLAIRES (MATIN, MIDI ET SOIR)

- 1 J'effectue, je modifie, j'annule mes réservations périscolaires :
Je clique sur "mes réservations" et je sélectionne la ligne concernée.



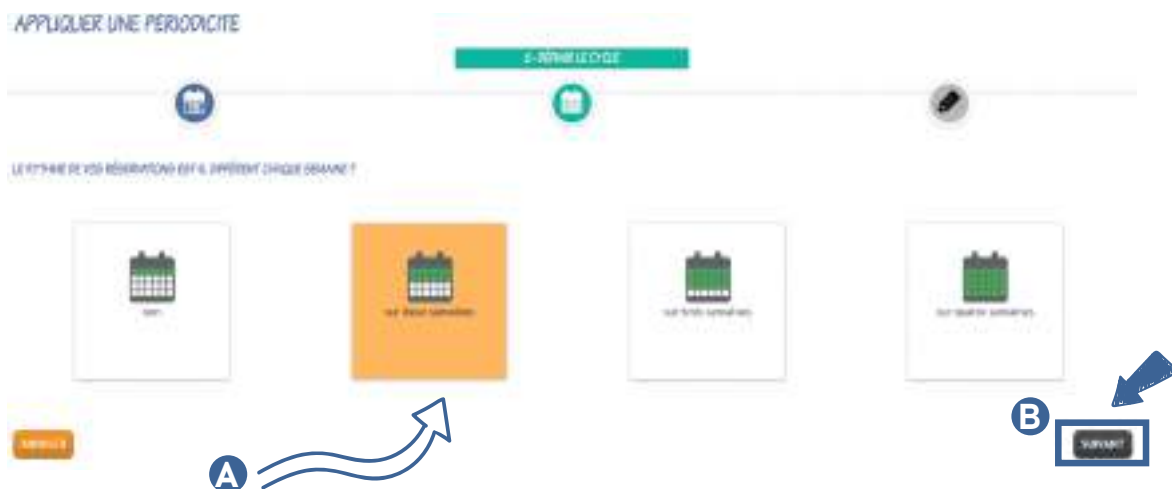
- 2** Pour une courte période ou des réservations irrégulières :
je coche les jours souhaités, puis je clique sur aller à l'étape 2.

- 2 BIS** Pour une période longue, une réservation à l'année : j'applique une périodicité.

- 3** Je définis les dates de début et de fin de la période que je souhaite traiter.

4

A Je sélectionne le rythme adapté à mes réservations puis B je clique sur **suivant**.



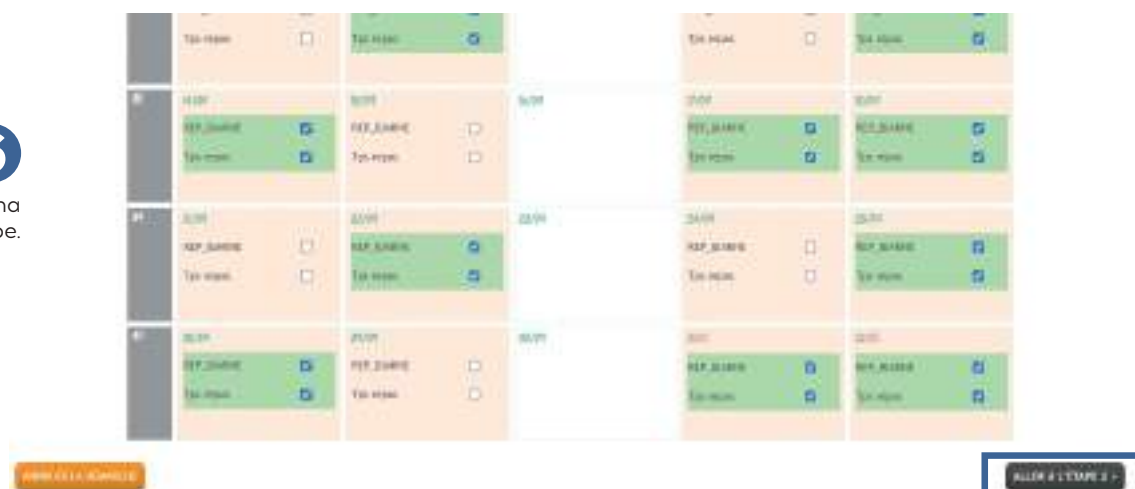
5

A Je renseigne et B j'applique les jours souhaités sur ma semaine type.



6

Je valide ma semaine type.





7

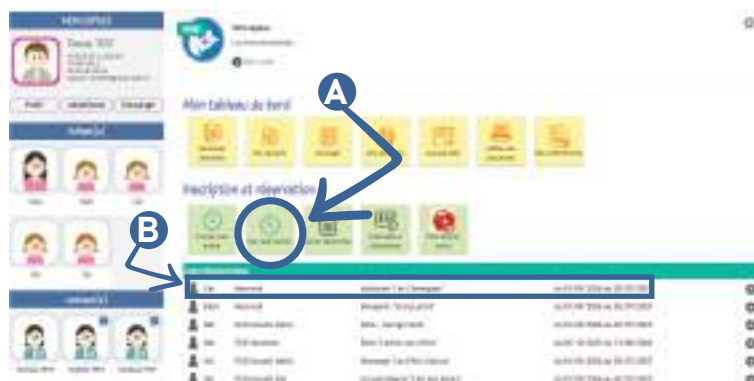
Je vérifie le récapitulatif final des demandes de réservations puis je valide.

NB: En périscolaire, les réservations sont automatiquement validées.

8. RÉSERVATIONS MERCREDIS

1

A Je clique sur "mes réservations" et B je sélectionne la ligne "mercredis".



2

J'effectue, je modifie ou j'annule mes réservations en cochant les cases qui correspondent à mon besoin. Je pense à vérifier le résumé de ma demande et à valider ma démarche à la fin.

Si je souhaite réserver sur une longue période, j'applique une périodicité (cf réservations périscolaires 2bis et suivants).



NB: Les mercredis, les accueils de loisirs ont une capacité maximale. La demande que je viens de déposer doit être traitée par le directeur de mon accueil de loisirs. Je recevrai un mail qui validera ou déclinera ma demande, selon les places disponibles.

BON À SAVOIR

MODALITÉS :

Accueil échelonné de 7h30 à 9h (heures libres), mon enfant doit arriver au plus tard à 9h.

Si mon enfant part avant le repas, il peut partir entre 11h50 et 12h10.

Si mon enfant part après le repas, il peut partir au plus tard à 14h (avant 14h, horaire à déterminer avec l'ALSH selon l'organisation du temps de repas et/ou de sieste).

En fin de journée, les départs peuvent s'échelonner de 17h à la fermeture (heures libres).

À savoir : si mon enfant participe à une activité sportive, culturelle... les mercredis en fin de journée, un départ à partir de 16h30 peut être organisé directement avec l'ALSH et uniquement lorsque l'accueil de loisirs reste sur place.

9. RÉSERVATIONS VACANCES



1

A Je clique sur "mes réservations" et je sélectionne la ligne **B** "vacances" ou "vacances secteur jeunes".

2

J'effectue mes demandes de réservations en cochant les dates souhaitées. Je pense à vérifier le résumé de ma demande et à valider ma démarche à la fin..

NB: En période de vacances, les accueils de loisirs ont une capacité maximale. La demande que je viens de déposer doit être traitée par le directeur de mon accueil de loisirs. Je recevrai un mail qui validera ou déclinera ma demande, selon les places disponibles.

BON À SAVOIR

MODALITÉS :

Le planning des activités de chaque accueil est consultable dès l'ouverture des réservations, **attention aux journées complètes obligatoires !!!**

Concernant les réservations des vacances, elles débutent environ un mois avant chaque période.

Pendant les vacances scolaires, l'enfant doit être inscrit à minima 2 journées ou 4 demi-journées par semaine.

Durant les vacances d'été, une coupure de 15 jours consécutifs ou fractionnés en deux semaines est obligatoire.

Accueil échelonné de 7h30 à 9h (heures libres), l'enfant doit arriver au plus tard à 9h.

Si mon enfant part avant le repas, il peut partir entre 11h50 et 12h10.

Si mon enfant part après le repas, il peut partir au plus tard à 14h (avant 14h, horaire à déterminer avec l'ALSH selon l'organisation du temps de repas et/ou de sieste). En fin de journée, les départs peuvent s'échelonner de 17h à la fermeture (heures libres).

À savoir : aucun départ anticipé n'est possible pendant les vacances.

9. AGENDA DE MON ENFANT

- 1 Je suis l'état de mes demandes, je consulte l'agenda de mon enfant.



2

Je peux visualiser mes dernières demandes ainsi que mes réservations en cliquant sur l'image qui représente mon enfant.



TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET OU EXTRASCOLAIRES

Tarification pour les temps d'animation : les heures de présence des enfants sont facturées en fonction d'un taux d'effort déterminé par les ressources du foyer N-2, du nombre d'enfants à charge, et du lieu d'habitation Grand Dole / hors Grand Dole / hors département et d'un coefficient de pondération.

Tarification unique pour le repas : tarif identique pour toutes les familles, participation financière possible par le biais des CCAS (sous conditions de ressources) pour les communes de Dole, Damparis et Abergement-La-Ronce.

Tarifs résidents hors communes du Grand Dole : majoration de 15%.

Tarifs résidents hors département du Jura : tarifs correspondant aux ressources maximum avec 1 enfant à charge + 15% de majoration.

BON À SAVOIR

La CAF et la MSA du Jura soutiennent financièrement le Grand Dole pour assurer le maintien et la pérennisation des accueils de loisirs du territoire.
Si vous n'êtes pas allocataire CAF du Jura, merci de nous fournir les avis d'imposition de l'année N-2 du foyer.

PÉRISCOLAIRE ET MERCREDI

Une réservation peut être modifiée en respectant le délai de **15 jours calendaires consécutifs** (du lundi au dimanche). Ce délai s'entend hors vacances scolaires.

Lorsqu'une sortie scolaire ou l'absence d'un enseignant est prévue et que l'école en a informé l'accueil de loisirs en **respectant le délai de 15 jours**, le directeur de l'ALSH annule forfaitairement toutes les réservations de la classe concernée et en informe les parents. Dans ce cas, l'activité annulée n'est pas facturée.

Si un enfant ne participe pas à la sortie ou est accueilli dans une autre classe, il revient au parent de maintenir la réservation de son enfant, par mail, à l'accueil de loisirs.

Passé le délai de 15 jours, aucune réservation ne peut être annulée et de fait, la réservation initiale sera facturée.

GRÈVE ÉCOLE

- **École fermée sans service minimum**: les réservations sont **automatiquement annulées** et aucune activité périscolaire n'est facturée.

- **École ouverte avec service minimum**: l'enseignant de mon enfant est absent et je choisis de le garder moi-même. Vous devez **annuler vos réservations, par mail à l'ALSH, avant la grève**. Sans cette démarche de votre part, les temps d'accueil réservés vous seront facturés.

GRÈVE ALSH

Les réservations sont automatiquement annulées et aucune activité périscolaire n'est facturée.

VACANCES

Il n'y a pas d'annulation possible pour les vacances, toute réservation est définitive et facturée.

RÉSERVATIONS HORS DÉLAI PÉRISCOLAIRE

Les modifications hors délais sont possibles uniquement dans les situations suivantes :

- pour toute première utilisation des services périscolaires pour l'ensemble de la famille,
- changement d'école de l'enfant en cours d'année,
- convocations officielles, sur présentation du document, (entretien d'embauche, concours, examen professionnel, tribunal,...) ;
- situations médicales d'urgence sur justificatif (hospitalisation, accident, décès dans la famille,...),
- demandes des services sociaux en cas d'urgence.

Les modifications (ajout et/ou annulation) pour changement d'emploi du temps concernent :

- Les professions médicales, saisonnières, les services de la police, gendarmerie, les pompiers professionnels, les enseignants remplaçants, intérimaires, AESH, professeur à partir du second degré, animateurs et directeurs d'ACM.
- Sur validation de l'attestation délivrée par le service enfance jeunesse et complétée par l'employeur ET
- **Jusqu'au lundi 23h59 pour la semaine suivante**, par courriel à l'accueil périscolaire concerné en précisant les dates et temps d'accueil.

En cas de retard de réservation, **si les représentants légaux ne relèvent d'aucune des exceptions précitées**, l'enfant ne pourra être accueilli en périscolaire qu'à l'issue d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date de demande de réservation. **Ce délai de carence s'entend hors vacances scolaires.**

RÉSERVATIONS HORS DÉLAI MERCREDI ET VACANCES

Les réservations hors délai sont possibles uniquement dans les situations suivantes **et en fonction des places disponibles :**

- des convocations officielles, sur présentation du document (entretien d'embauche, concours, examen professionnel, tribunal etc...),
- demande de remplacement ponctuel aux agents relevant du Pôle des actions éducatives,
- des situations médicales d'urgence sur justificatif (hospitalisation, accident, décès dans la famille...),
- des demandes des services sociaux en cas d'urgence.

ABSENCE PÉRISCOLAIRE

Les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs de toute absence au plus tard avant le début du temps scolaire du matin.

En cas d'absence, **les réservations initiales sont facturées pour le jour même et le lendemain**, y compris sur présentation d'un certificat médical.

Au-delà de deux journées d'absence consécutives, **un certificat médical est à fournir dès le retour de votre enfant**. Dans ce cas, **les réservations initiales ne seront pas facturées à compter du troisième jour d'absence pour maladie**.

ABSENCE MERCREDI

Les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs de toute absence avant 9 heures.

En cas d'absence, **les réservations sont facturées sauf sur présentation d'un certificat médical fourni avant la fin de la semaine concernée.**

Au-delà de 2 absences non justifiées par un certificat médical sur une même période (de vacances à vacances), **les réservations pour la période suivante seront supprimées**. Les demandes pourront être à nouveau déposées, et ne seront traitées, qu'en fin de période, dans la limite des places disponibles

ABSENCE VACANCES

Les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs de toute absence avant 9 heures.

En cas d'absence, **les réservations sont facturées sauf sur présentation d'un certificat médical fourni avant la fin de la semaine concernée.**

Si un enfant est absent 2 jours, sans justificatif médical, pendant une période de vacances, **la demande de réservation de la famille pour la prochaine période de vacances sera mise en attente**. Elle ne sera prise en compte qu'une semaine avant la clôture des réservations, dans la limite des places disponibles.

Vous avez accès aux factures détaillées sur votre espace famille

BON À SAVOIR

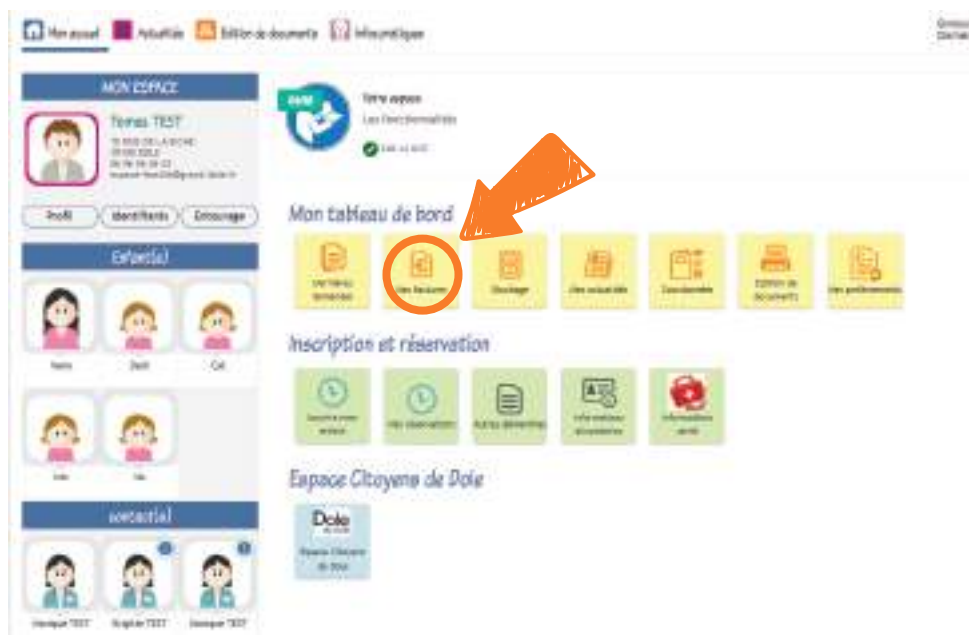
Si le montant de votre facture est inférieur à 15€, elle est automatiquement reportée sur le mois suivant.

Si votre facture ne dépasse jamais les 15€, celle-ci sera soldée sur la facturation d'août ou décembre.

Les réclamations devront être faites par mail à l'accueil de loisirs.
En cas d'impayés, la Communauté d'agglomération du Grand Dole refusera les prochaines inscriptions.

1

Dans mon tableau de bord, je clique sur "mes factures".



2

A Je déroule la liste de mes factures en cliquant sur la flèche.

B Je consulte, suis le paiement ou télécharge les factures de mon choix.





Accueil périscolaire



Accueil extrascolaire



Restauration scolaire



MULTISITE NORD

ROMANGE "LES P'TITS GAROUS"

(RPI ROMANGE - LAVANS-LÈS-DOLE - LAVANGEOT
MALANGE - AUXANGE - VRIANGE)



16 rue du Martinet - 39700 Romange

O3 84 81 26 60 / O6 83 14 83 48



alsh.romange@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h - 9h / 12h15 - 14h / 16h45 - 19h

Accueil vacances 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les petites vacances scolaires
sauf en fin d'année.

Ouvert en juillet.

CHÂTENOIS / AMANGE "LES CHÂT'ANGES"

École maternelle

Rue des Fontaines - 39700 Chateinois

O6 27 73 37 75 / O3 84 70 53 79

alsh.nord-chateinois@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h55 / 11h55 - 13h50 / 16h50 - 18h30

AUTHUME "CIRQU'O PLUME"



1 rue des Petits Clos - 39100 Authume

O3 84 72 27 80



alsh.nord-authume@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h15 - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 18h45

Accueil vacances et mercredi 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires

sauf une semaine en fin d'année.

SAMPANS "LE PÉRIJOLY"



1 rue de Dijon - 39100 Authume

O3 84 81 17 98



alsh.ouest-sampans@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 11h30 13h30 / 16h30 - 19h

ROCHEFORT-SUR-NENON "LES PETITS FILOUX"

(RPI ROCHEFORT-SUR-NENON - ÉCLANS-NENON
FALLETANS GROSBUISSON - AUDELANGE)



rue du Moulin - 39700 Rochefort-sur-Nenon

O3 84 70 96 51 - alsh.rochefort@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h - 8h25 / 11h20 - 13h05 / 16h10 - 18h45

MONTMIREY-LA-VILLE "LE PALAIS DES TROLLS"



35 rue Alexis Millardet - 39290 Montmirey-la-Ville

O3 84 82 88 39



Périscolaire : 7h - 8h30 / 11h50 - 13h50 / 16h20 - 18h30

BREVANS "LES COPAINS D'ABORD"

(RPI BAVERANS - BREVANS)



35 Grande Rue - 39100 Brevans

O3 84 70 94 65



alsh.nord-brevans@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 13h45 / 16h15 - 19h

BIARNE "L'ÎLE AUX LOISIRS"



2 rue des Torches - 39290 Biarne

O3 84 82 88 42



alsh.nord-biarne@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h35 / 11h35 - 13h35 / 16h35 - 19h



MULTISITE SUD

CHOISEY "L'OISEAU D'OR"



30 rue d'Amont - 39100 Choisey

O3 84 72 51 19



alsh.sud-choisey@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h30 - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 18h30

Accueil vacances et mercredi 3/12 ans : 7h30 - 18h00

Ouvert toutes les petites vacances

scolaires sauf en fin d'année.

Ouvert en juillet

FOUCHERANS "LES COLIMARANS"



4 rue Eugène-Chalon - 39100 Foucherans

O3 84 72 84 52



alsh.ouest-foucherans@grand-dole.fr



Maternelle : Périscolaire :

7h - 8h20 / 11h50 - 13h50 / 16h20 - 18h30

Élémentaire : Périscolaire :

7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 18h30

Accueil vacances 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les petites vacances scolaires

sauf en fin d'année.

Ouvert les 4 premières semaines et

les 2 dernières semaines des vacances d'été.

LE DESCHAUX "L'ARC EN CIEL GÉANT"



9 chemin des Ecoles - 39120 Le Deschaux

O3 84 69 67 22 / / alsh.sud-le-deschaux@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h15 - 8h45 / 12h - 13h45 / 16h30 - 18h30



Accueil vacances et mercredi 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf en fin d'année.

PARCEY "LES PAPILLONS ENCHANTÉS"



2 rue du Bouveret - 39100 Parcey

O3 84 71 09 28



alsh.sud-parcey@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

VILLETTE-LÈS-DOLE "LES PETITS GOURMANDS"

(RPI VILLETTE-LÈS-DOLE - GOUX)



6 rue de l'Eglise - 39100 Villette-lès-Dole

O3 84 82 75 74



alsh.sud-villette@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h30 - 8h30 / 12h - 13h50 / 16h20 - 18h30



Accueil périscolaire



Accueil extrascolaire



Restauration scolaire



TAVAUX (RPI TAVAUX - CHAMPDIVERS - GEVRY - MOLAY)
SAINT-AUBIN (RPI SAINT-AUBIN - PESEUX - AUMUR)

JOLIOT CURIE



87 rue Nationale - 39500 Tavaux



03 84 72 19 12

alsh.tavaux-joliot-curie@grand-dole.fr

Périscolaire : 6h50 - 8h30 / 11h45 - 13h30 / 16h15 - 18h30

PASTEUR



9 avenue Ernest Solvay - 39500 Tavaux



03 84 81 95 40

alsh.tavaux-pasteur@grand-dole.fr

Périscolaire : 6h50 - 8h30 / 11h45 - 13h30 / 16h15 - 18h30

PERGAUD - MAISON DE L'ENFANCE



147 avenue de la République - 39500 Tavaux



03 84 71 88 81

alsh.tavaux-maison-enfance@grand-dole.fr



Périscolaire : 6h50 - 8h30 / 11h45

13h30 / 16h15 - 18h30

Accueil vacances et mercredi 3/6 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires

sauf une semaine en fin d'année.

SAINT-AUBIN "LES FABULINS"



9 rue Georges-Gros - 39410 Saint-Aubin



03 84 70 08 33 / alsh.saint-aubin@grand-dole.fr



Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 13h45 / 16h15 - 18h30

Accueil vacances et mercredi : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les petites vacances scolaires

sauf en fin d'année.

Ouvert les 4 premières semaines et la dernière

semaine des vacances d'été.

"L'ESCAPADE"



43 avenue Victor Hugo 39500 - Tavaux



03 84 80 27 89 - alsh.tavaux-juniors@grand-dole.fr

Accueil vacances et mercredi 6/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires

sauf une semaine en fin d'année.



DOLE

LOUIS PASTEUR "LES GOMYS"



12 rue Blanche de Buxy - 39100 Dole



06 15 43 09 05

alsh.dole-beauregard@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

WILSON "WILCOM"



impasse Faustin Besson - 39100 Dole



06 15 43 08 85

alsh.dole-wilson@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 13h50 / 16h20 - 19h

LES SORBIERS "LE MONDE DES ENFANTS"



163 rue Chantal Jourdy - 39100 Dole



06 59 05 17 56

alsh.dole-sorbiere@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

GEORGE-SAND / ST EXUPÉRY "LES ZÉBULONS"



116 rue Alsace Lorraine - 39100 Dole



06 62 96 51 27

alsh.dole-george-sand@grand-dole.fr

*Mercredi : 7h30 - 18h30 3/6 ans

*Vacances : 7h30 - 18h 3/6 ans

Ouvert toutes les vacances scolaires.

alsh.dole-ge-sand@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

POINTELIN "LES POINTILLEUX"



Place Pointelin - 39100 Dole



06 15 43 09 23

alsh.dole-pointelin@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

MARCEL AYMÉ "LES ÉCUREUILS"



54 rue André Lebon - 39100 Dole



03 84 79 58 86

alsh.dole-rochebelle@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

SIMONE VEIL "L'ARBRE AUX RÊVES"



3 rue des fourches - 39100 Dole

06 15 43 09 09

alsh.dole-larbreauxreves@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 14h / 16h30 - 19h

*Mercredi : 7h30 - 18h30 3/6 ans

*Vacances : 7h30 - 18h 3/6 ans

Ouvert toutes les vacances scolaires.

i

*Mercredi et *vacances :

aux accueils **GEORGE SAND** et **SIMONE VEIL**,
une navette est mise en place les matins et
les soirs pour relier les 2 accueils de loisirs.
Renseignements auprès des équipes des
accueils de loisirs.



Accueil périscolaire



Accueil extrascolaire



Restauration scolaire



DAMPARIS / ABERGEMENT-LA-RONCE / CHAMPVANS

DAMPARIS "CROQ' LOISIRS"



Centre culturel Louis-Aragon - 39500 Damparis



24 rue des Alliés



03 84 81 16 72



alsh.damparis@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 11h45 - 13h30 / 16h15 - 18h30

Accueil vacances et mercredi 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf en fin d'année.

CHAMPVANS "LES GALOPINS"



(RPI CHAMPVANS - MONNIÈRES)



14 rue de l'Eglise - 39100 Champvans



03 84 72 89 32



alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h30 - 8h30 / 11h45 - 13h45 / 16h30 - 18h30

Accueil vacances et mercredi 3/12 ans : 7h30 - 18h

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf en fin d'année.

ABERGEMENT-LA-RONCE

"LES FRIMOUSES"



1 rue du stade - 39500 Abergement-la-Ronce



03 84 70 35 94



alsh.damparis-abergement@grand-dole.fr

Périscolaire : 7h - 8h30 / 12h - 13h30 / 16h00 - 18h30



LES SECTEURS JEUNES

DAMPARIS



Centre Louis Aragon - 39500 Damparis

24 rue des alliés

03 84 81 13 95 / 06 03 28 18 51

sj.damparis@grand-dole.fr

Ouvert toutes les petites vacances scolaires sauf une semaine en fin d'année.

Ouvert les 4 premières semaines d'été.

DOLE



96 avenue Maréchal Juin - 39100 Dole

06 58 22 00 39

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf une semaine en fin d'année.

TAVAUX À L'ESCAPADE



43 avenue Victor Hugo - 39500 Tavaux

03 84 80 27 89 / 07 63 32 09 70

sj.tavaux@grand-dole.fr

Ouvert toutes les vacances scolaires sauf une semaine en fin d'année et la semaine du 15 août

SAINT-AUBIN



Place Victor Hugo - 39410 Saint-Aubin

03 84 72 54 36 / 06 27 73 36 87

sj.saint-aubin@grand-dole.fr

Ouvert toutes les petites vacances scolaires sauf en fin d'année.

Ouvert les 4 premières semaines d'été et la dernière semaine en août.

Pour toutes questions sur les horaires, contacter directement les structures.

BON À SAVOIR :

Le planning des activités de chaque accueil est consultable dès l'ouverture des réservations, **attention aux journées complètes obligatoires !!!**

Concernant les réservations des vacances, elles débutent environ un mois avant chaque période.

Modalités :

Pendant les vacances scolaires, l'enfant doit être inscrit à minima **2 journées ou 4 demi-journées par semaine**.

Durant les vacances d'été, **une coupure de 15 jours consécutifs ou fractionnés en deux semaines est obligatoire**.

Accueil échelonné de 7h30 à 10h (heures libres), le jeune doit arriver au plus tard à 10h.

- Si mon jeune part avant le repas, il peut partir entre 11h50 et 12h10.

- Si mon jeune part après le repas, il peut partir au plus tard à 14h.

(avant 14h, horaire à déterminer avec le secteur jeunes selon l'organisation du temps de repas)

En fin de journée, les départs peuvent s'échelonner de 16h (selon les activités) à la fermeture (heures libres)

À savoir : si mon jeune est inscrit à une soirée, il reste au secteur jeunes dans la continuité de la journée, le repas est fourni, et l'horaire de fin est fixe, **les départs échelonnés ne sont pas possibles**.

LA LUOTHÈQUE DU GRAND DOLE



L'ANTRE JEUX

Un espace ludique avec plus de 3 000 jeux et jouets !

43 avenue Victor-Hugo
39500 TAVAUX
03 84 80 33 46
ludotheque@grand-dole.fr
ludotheque.grand-dole.fr

- Prêt de jeux/jouets sur adhésion
- Des animations thématiques autour du jeu
- Une grande Fête du jeu
- L'heure du jeu adulte/ados le 2^{ème} vendredi de chaque mois
- L'heure du jeu ados de 17h à 19h le 4^{ème} vendredi de chaque mois (hors vacances scolaires)



Horaires d'ouverture

Périscolaire

Mardi, vendredi : 16h00 - 18h30
Mercredi : 10h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 17h00

Vacances

Mardi, jeudi, vendredi : 14h00 - 18h30
Mercredi : 10h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 17h00

Tarifs

L'adhésion annuelle donne droit à 4 jeux à chaque emprunt, pour une durée maximum de 4 semaines.

(un justificatif de domicile vous sera demandé).

Adhésions pour les particuliers :

- 25€ pour les résidents Grand Dole
- 35€ pour les résidents hors Grand Dole

Adhésions collectivités :

- collectivité Grand Dole: 40€
- collectivité hors Grand Dole: 50€

Paiement uniquement par chèque

Découvrez le portail internet de la ludothèque, sur lequel vous pouvez obtenir la liste des jeux disponibles, avec le détail des informations les concernant.

Vous êtes abonné ?

Vous avez la possibilité de faire des réservations en ligne !



ludotheque.grand-dole.fr

GUIDE ENFANCE JEUNESSE

CONTACTS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Horaires d'ouverture :

8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Accueil physique sans rendez vous

Place de l'Europe - 39100 DOLE

Tél : 03 84 79 78 46

Mail : espace-famille@grand-dole.fr



**J'ACCÈDE À MON
ESPACE FAMILLE
EN SCANNANT
LE QR CODE
CI-CONTRE.**

www.espace-citoyens.net/GRAND-DOLE/espace-citoyens/

Nos partenaires peuvent vous accompagner,
orienter, conseiller dans vos démarches.

CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

219, place Novarina 39100 DOLE

Tél : 03 63 36 70 13

Mail : olympede#gouges@dole.org

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi à vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MAISON DE LA PARENTALITÉ

154, avenue Maréchal Juin 39100 DOLE

Tél : 03 84 82 88 38

Mail : mdp@dole.org

Horaires d'ouverture (avec ou sans rendez-vous)

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h45

Samedi de 9h à 12h

POUR LE PAIEMENT:

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

136, avenue Léon Jouhaux 39100 DOLE

Tél : 03 84 72 25 82

Accueil téléphonique : lundi, mardi, mercredi, jeudi,

Vendredi de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 16h

Mail : sgc.dole@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

